

Un bouquet de \emptyset fleurs: ce \emptyset signifie-t-il l'indéfinition ou l'indétermination?

Marie-Armelle Camussi-Ni

► **To cite this version:**

Marie-Armelle Camussi-Ni. Un bouquet de \emptyset fleurs: ce \emptyset signifie-t-il l'indéfinition ou l'indétermination?. Si le français m'était conté, Sep 2004, Birmingham, Royaume-Uni. halshs-00179135

HAL Id: halshs-00179135

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00179135>

Submitted on 13 Oct 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un bouquet de Ø fleurs : ce Ø signifie-t-il l'indéfinition ou l'indétermination ?

Le titre quelque peu bucolique de cette communication fait référence à une situation d'apprentissage dans laquelle un étudiant étranger tenait absolument à conserver son énoncé erroné : *Il y a un bouquet des fleurs sur la table**, car disait-il « *Il y a bien des fleurs, des fleurs quelconques.* »

Il s'agit là d'un problème que l'on rencontre fréquemment en Français Langue étrangère et auquel on donne pour réponse classique la règle dite « de cacophonie ». Revenons tout d'abord sur cette règle pour en examiner par la suite les conséquences.

Selon la définition de la Grammaire Méthodique du Français de Riegel (RIEGEL, PELLAT et al. 1994 : 166), « les formes *des* et *du*, *de la* des articles indéfini et partitif s'effacent régulièrement après la préposition *de*, qu'il s'agisse de compléments de verbes, de noms ou d'adjectifs. »

Ainsi, cet effacement apparaît-il nettement dans cette série d'oppositions :

(1) *Il y a des fleurs sur la table / Il y a un bouquet de fleurs sur la table.*

(2) *Tom a pris du vin / Tom a pris un verre de vin.*

(3) *Tu veux de la confiture / Tu veux un pot de confiture.*

(4) *Lucie garde des enfants / Lucie s'occupe d'enfants.*

(5) *Il cherche du courage / Il parle de courage.*

Deux raisons sont apportées pour expliquer l'effacement des articles débutant par *d* après la préposition *de*. La première raison est une raison phonétique : la cacophonie, c'est-à-dire la répétition d'un même phonème, ici [d], qui ne serait pas agréable à l'oreille. Cette explication est couramment rapportée à la grammaire de Port-Royal :

"Il est donc visible que [selon cette analogie], le génitif pluriel doit être formé de mesme, en adjoûtant *de*, à *des* ou *de* mais qu'on ne l'a pas fait pour vne raison qui fait la pluspart des irrégularitez des langues, qui est la cacophonie ou mauvaise prononciation. Car *de des* et encore plus *de de*, eût trop choqué l'oreille et elle eust eu peine à souffrir qu'on eust dit :

Il est accusé de des crimes horribles.

ou *Il est accusé de de grands crimes.*"¹

Mais cette explication phonétique est battue en brèche par certains linguistes qui proposent une seconde version. Ainsi, Wilmet, dans sa *Grammaire Critique du Français* (WILMET 1997 : 171) parle d'haplogogie, c'est-à-dire de la prohibition de la succession de faux homonymes. La construction des articles partitifs serait constituée de la préposition *de* et de l'article défini respectivement *le, la, les* pour *du, de la, des*. Dans des unités nominales introduites par la préposition *de*, nous aurions donc deux prépositions *de* qui se succèdent. Cette analyse suggère que les français gardent le sentiment linguistique de la présence sémantique de la préposition *de* dans les articles partitifs, prégnance suffisamment puissante, du moins au moment de la formation de ces syntagmes, pour empêcher la succession de la préposition *de* et de l'un de ces articles dans le cadre d'un syntagme de complémentation d'un verbe ou d'un nom. Mais une telle analyse peut-elle englober aussi le *des* ? Cette question demande de s'arrêter sur le problème du statut de *des*, partitif ou indéfini, bien qu'il ne soit pas de notre propos de l'analyser ici.

Le traitement de *des* apparaît en effet similaire à celui du partitif dans la règle que nous évoquons. Doit-on voir dans ce traitement identique une identité de valeur, la valeur partitive qui serait en œuvre étymologiquement dans le *des* (je renvoie à ce sujet aux travaux d'Englebert² (ENGLEBERT 1996) (ENGLEBERT 1992), de Buridan (BURIDAN 2000) ou de Moignet³ (MOIGNET 1973)) ou plutôt une analogie de fonctionnement en raison de l'homophonie entre un partitif pluriel *des* et un article indéfini *des* ? Toujours est-il que le déterminant *des* s'efface après la préposition *de* tout comme les partitifs. Et l'explication sémantique semble à Wilmet comme à Lang plus plausible que celle d'une cacophonie qui est, par ailleurs, très souvent agréée par la langue française, comme le montrent ces exemples de cacophonies avérées : *Nous, nous nous levons très tôt* ou *Tu te trompes*.

Quoiqu'il en soit, quelle que soit la cause à l'œuvre dans cette interdiction que pose la langue de répéter un *de*, nous voudrions montrer que cette limitation est à la source de ce qu'on peut qualifier d'une anomalie qui, si elle n'est pas mise au jour, peut créer un blocage sur ce point d'apprentissage chez des étrangers qui attendent une explication logique.

En effet, si l'on considère qu'est présente une préposition *de*, au minimum comme une survivance sémantique, dans l'article partitif *du*, *de la* et l'article indéfini *des*, si l'on considère que la langue n'admet pas la répétition d'une préposition *de* et de ce *de*, élément partitif, c'est le *de* des articles partitifs et indéfini qui devrait s'amalgamer à la préposition *de* et ainsi s'effacer.

Examinons le résultat de cet effacement à partir de l'énoncé (3) de nos exemples :

(3) *Tu veux de la confiture.*

Tu veux un pot de ~~de~~ la confiture = Tu veux un pot de la confiture.

On constate que cette solution n'est pas celle retenue par la langue car elle est homophone avec le déterminant défini. Ici, dans *le pot de la confiture*, *la confiture* renvoie à une confiture identifiée. (Cette identification peut passer par une complémentation, comme par exemple : *le pot de la confiture que j'ai faite hier* ou *le pot de la confiture aux mûres*.)

Dans les expressions N1 *du* N2, N1 *de la* N2, N1 *des* N2, on a obligatoirement affaire à la préposition *de* et à l'article défini, amalgamés ou non dans *du*, *des*, *de la* ou *de l'*.

Par exemple :

(2) *Tom a pris du vin.*

Tom a pris un verre de du vin =

Tom a pris un verre de de le vin =

Tom a pris un verre du ~~du~~ vin.

Ici le vin est identifié soit par une référence anaphorique, soit par référence déictique.

(4) *Il y a des fleurs sur la table.*

Il y a un bouquet de des fleurs sur la table =

Il y a un bouquet de ~~de~~ les fleurs sur la table =

Il y a un bouquet des fleurs sur la table.

Cette phrase n'est acceptable qu'à condition que l'identification des fleurs soit avérée, par exemple, en précisant l'identification par une relative : *Il y a un bouquet des fleurs que tu préfères.*

Ces transformations peuvent être schématisées par un tableau (Fig.1) :

Prép. +	Partitif	Résultat
DE +	de + le = du	DE + le = DU
	de la	DE la
	de + les = des	DE + les = DES
	de l'	DE l'

Fig.1

La concurrence de l'expression définie explique que la langue n'ait pas retenu cette solution. Celle qu'elle a adoptée est de supprimer non seulement la préposition redondante dans l'article partitif et l'article indéfini mais l'ensemble du déterminant .

Ce qui donne, si l'on reprend quelques-uns des exemples :

2) *Tom a pris du vin.*

Tom a pris un verre de ~~du~~ vin = Tom a pris un verre de vin.

(3) *Tu veux de la confiture.*

Tu veux un pot de ~~de la~~ confiture = Tu veux un pot de confiture.

(4) *Il y a des fleurs sur la table.*

Il y a un bouquet de ~~des~~ fleurs sur la table = Il y a un bouquet de fleurs sur la table.

Si l'on compare la schématisation (Fig.2) au tableau précédent, on constate la différence :

Prép. +	Partitif	Résultat
DE +	de + le = du	DE Ø
	de + les = des	DE Ø
	de la	DE Ø
	de l'	DE Ø

Fig.2

Or, il apparaît que cette solution n'est pas forcément plus adéquate que la précédente dans la mesure où elle n'est pas non plus sans concurrencer une autre forme qui est celle de l'indétermination.

Il est sans doute nécessaire de s'arrêter un peu sur ce terme *indétermination* pour préciser ce que nous entendons par-là. Ce concept d'indétermination correspond à une absence de déterminant devant un nom, liée, non pas à une contrainte grammaticale, mais à un choix du locuteur, un choix sémantique, qui peut avoir pour sens, entre autres, le sens générique.

On peut donner comme exemples :

(6a) *Familles nombreuses, familles heureuses.*

(7a) *Adieu, veau, vache, cochon, couvée...*

Ces deux énoncés peuvent alterner avec :

(6b) *Les familles nombreuses sont des familles heureuses.*

Ou encore :

(6c) *Les familles nombreuses sont les familles heureuses*

et

(7b) *Adieu le veau, la vache, le cochon, la couvée...*

Ce qui montre qu'il s'agit bien d'un choix du locuteur, choix que l'on peut essayer de gloser sémantiquement, l'absence de déterminant renvoyant à un sens générique cher aux slogans dans le cas de l'énoncé (6a) alors qu'il permet dans le cas de l'énoncé (7a) d'ôter toute référence aux objets tant convoités par l'héroïne et de les renvoyer ainsi dans le virtuel.

C'est cette valeur, comme nous allons bientôt le voir, qu'on peut retrouver dans des énoncés comme :

(8) *Un salon de jardin.*

(9) *Une porte de bureau.*

La suppression d'un déterminant indéfini dans *un bouquet de fleurs* aboutit à une structure indéterminée, elle aussi. On peut penser que cette solution est satisfaisante si l'on considère qu'un nom indéterminé a une signification équivalente à un nom déterminé par un indéfini.

Mais, à ce stade de la réflexion, toute la question est de savoir si cette indétermination que nous venons de définir peut réellement avoir un sens identique à celui apporté par une détermination avec un indéfini ou si ces deux formes entrent en concurrence.

L'analyse d'énoncés opposables sur ce seul critère devrait permettre de répondre à cette question.

L'expression **de des* étant prohibée, il est clair que nous ne pourrions jamais opposer directement :

N1 DE Ø N2 et

N1 DE DES N2.

Comme par exemple :

(1) *Il y a un bouquet de fleurs.*

**Il y a un bouquet de des fleurs.*

Cependant, si l'on admet que *des* fait partie de la série des articles indéfinis *un, une* dont il est le pluriel, on peut proposer à l'analyse des expressions identiques au singulier et opposer :

N1 DE Ø N2 à

N1 D'UN N2

comme par exemple :

(9) *Une porte de Ø bureau* qu'on opposera à :

(10) *Une porte d'un bureau.*

Il apparaît que les deux expressions coexistent au singulier et se font concurrence avec des sens sensiblement différents. Ainsi, dans *une porte d'un bureau* désigne-t-on un bureau qui a un référent dans la réalité même si ce référent n'est pas identifié (contrairement à *une porte du bureau*), alors que dans *une porte de Ø bureau*, *bureau* ne renvoie pas à un référent actualisé, il s'agit de désigner un type de porte.⁴ On peut plaisamment illustrer cela par un exemple de contextualisation : si un apprenant étranger va chez Leroy-Merlin et demande *une porte d'un bureau*, il se fera éconduire car il ne sera pas question de démonter la porte de l'un des bureaux du magasin pour lui faire plaisir, par contre s'il demande *une porte de bureau*, on le conduira aux modèles de porte de bureau stockés à côté des modèles de porte de placard, de porte d'entrée, de porte de garage, etc....

Le terme de bureau ne renvoie plus à un référent mais prend une fonction taxinomique.

Nul doute donc que, dans ce cas, l'opposition entre l'article indéfini singulier et l'absence de déterminant ne soit pertinente.

La démonstration peut aussi passer par la recherche d'énoncés parallèles avec une autre préposition ce qui permettra de préserver le *des*. Par exemple,

(11) Un livre pour \emptyset enfants.

(12) Un livre pour des enfants.

Dans l'énoncé (11), le sens visé est générique : le mot *enfants* permet de désigner un type de livre alors que l'énoncé (12) accorde un référent au mot *enfants*. L'opposition entre indétermination et article indéfini pluriel semble donc bien établie dans ces syntagmes de complémentation de nom.

Il reste qu'on pourrait nous opposer l'hypothèse selon laquelle l'énoncé N1 de \emptyset N2 ne vise jamais l'expression de l'indéfinition mais seulement celle de l'indétermination. Autrement dit que tout énoncé N1 de N2 porterait le sens de l'indétermination de même que les énoncés N1 à N2 (verre à pied), N1 en N2 (bijou en or) et que, dans un syntagme de complémentation en *de*, N2 serait toujours soit défini, soit indéterminé mais jamais indéfini ; c'est alors la sémantique qui prime, le second nom ayant un sens non référentiel, simple classificateur par rapport au premier qui désigne effectivement le référent, avec un sens proche d'un adjectif.

Cette analyse est exacte pour une partie des énoncés en N1 de N2, ceux qui présentent une véritable indétermination comme *une table de jardin* ou *une porte de bureau* mais pas pour tous les énoncés. Outre le fait, comme on l'a déjà montré, qu'un indéfini singulier peut trouver sa place après un *de* dans ces syntagmes de complémentation de nom, certains de ces énoncés présentent un N2 actualisé par la présence d'un pluriel. Le pluriel renvoie de fait forcément à des référents.

L'achat de journaux

Un croisement de couloirs

Des froissements de feuillets

La salle d'études

La pile de livres

Une rangée de collégiens

Des raclements de chaussures

Une histoire de fous

Le bruit de vagues

Une collection d'objets

Où l'on pourrait rétablir un *des* au moyen de subterfuges :

Des froissements faits par des feuillets

Une salle pour des études

Une pile faite avec des livres

Qu'on pourra opposer à des énoncés où le Ø marque l'indétermination.

Une salle d'étude

Un problème de collégien

Une histoire d'amour

Un cours de français

Un salon de jardin

Une porte de bureau

Dans d'autres énoncés, l'effacement correspond à un partitif :

Un verre de vin

Quelques goulées de fumée

Un achat de tabac

Une robe de soie

Des chaussures de cuir

Une commande d'huile

Un exemple de courage

Qu'on pourrait là encore rétablir : *Une robe faite avec de la soie. Un verre rempli avec du vin...*

Il semble donc pertinent d'envisager ces trois analyses possibles de la forme N1 DE Ø N2 :

- Effacement de l'article indéfini pluriel : cas de *un bouquet de fleurs*
- Effacement de l'article partitif : cas de *un verre de vin*
- Véritable indétermination : cas de *une porte de bureau*

Si cette analyse est fondée, on peut considérer que l'on utilise pour désigner DE + DES (préposition DE + article indéfini DES) une expression qui n'est pas adéquate car elle la concurrence avec un sens différent. Il y a donc là un vide de la langue, une anomalie.

On peut trouver un argument supplémentaire à la thèse selon laquelle la langue présenterait un vide dans l'expression de l'indéfinition dans

l'examen de la complémentation du verbe transitif indirect en *de* tels que les verbes *se souvenir, revenir*.

Certains énoncés comme :

**Tom revient de pays.*

**Il se souvient de paysages.*

**Lucie se méfie d'amis.*

ne sont pas acceptables alors qu'on acceptera :

Tom revient de pays lointains.

Il se souvient de paysages splendides.

Lucie se méfie d'amis trop généreux.

Lucie se méfie d'amis dont la générosité est trop grande.

Lucie se méfie d'un ami.

Il se souvient des paysages.

On constate que *Lucie se méfie d'amis* n'est pas possible, seule la présence de l'adjectif ou de la relative permet DE Ø dans cet énoncé. Or, l'hypothèse selon laquelle l'adjectif sert à déterminer N2 n'est pas à écarter, ce qui revient à dire que dans un tel cas DE Ø n'est pas possible.

Tout semble donc indiquer que les noms exprimés dans ces syntagmes de complémentation sont obligatoirement déterminés soit par un déterminant, soit par un adjectif ou une relative faisant office de détermination.

Cela signifie que l'absence de déterminant produit par l'effacement des articles partitifs et de l'article indéfini pluriel n'est pas acceptable dans certains cas. Ce qui n'est pas toléré, c'est probablement le sens de l'indétermination qui se superpose, s'impose en place de l'indéfinition prohibée par la règle dite « de cacophonie ». Pour autant, il ne s'agit pas d'un fonctionnement systématique de la complémentation des verbes en *de* (on peut très bien trouver *Je m'occupe d'enfants* par exemple) et il faudrait en élucider les causes à l'œuvre, probablement des causes sémantiques, à l'aide d'un corpus plus étayé. On se contentera ici de postuler que la langue refuse l'indétermination du nom qui s'impose de façon biaisée du fait de l'effacement du déterminant indéfini.

On peut penser que certains étudiants étrangers offrent la même résistance que la langue à l'apport de sens qu'impose de façon oblique le remplacement d'un déterminant par une indétermination. Ainsi, l'étudiant

qui disait : « *Il y a un bouquet des fleurs** » insistait-il sur la présence de fleurs indéfinies : « *Il y a des fleurs dans le bouquet* » car il n'en retrouvait pas l'expression dans *il y a un bouquet de fleurs*.

C'est cette interprétation oblique qui pose le plus de difficultés à l'apprenant qui recherche une expression déterminée par un indéfini en fonction de sa connaissance du déterminant indéfini et de la logique dans les expressions N1 de N2 . Il s'agit là en fait d'un bon exemple de ce qui oppose le Français Langue Maternelle au Français Langue Etrangère : le locuteur natif s'appuie uniquement sur l'usage pour employer les expressions en *de* sans jamais s'interroger alors que les apprenants étrangers sont amenés à déconstruire ces énoncés du fait des homophonies multiples qu'elles présentent en relation avec les déterminants, et cela d'autant plus quand leur langue leur offre moins de choix de déterminants qu'en français. Sans doute cette activité de déconstruction basée uniquement sur la logique les laisse-t-elle insatisfaits dans le cas qui nous intéresse car ils ne peuvent pas exprimer véritablement ce qu'ils souhaitent exprimer.

Pour l'apprenant étranger, *un bouquet de fleurs*, c'est un bouquet composé avec des fleurs. Or *des* peut exprimer tout à la fois la pluralité et la diversité, *des fleurs* pour *un bouquet composé de plusieurs fleurs* et *des fleurs* pour *un bouquet composé de fleurs différentes*. Ces nuances sont gommées avec l'effacement du déterminant *des* dans *le bouquet de fleurs*. Surtout *des fleurs* met en jeu un référent existant alors que l'effacement du déterminant dans *un bouquet de fleurs* tend à en faire *un bouquet floral*, c'est-à-dire que le mot *fleurs* devient le moyen de qualifier, typifier le mot *bouquet*, la référence des fleurs s'efface de même que le déterminant *des*, ce qui biaise le sens de l'expression, biaise de l'interprétation que peut refuser un apprenant étranger en quête de l'expression exacte.

En définitive, l'hypothèse selon laquelle la langue présente un vide dans l'expression de l'article indéfini pluriel et/ou partitifs du fait de la règle dite de la cacophonie demanderait sans nul doute à être encore examinée.

Si elle s'avère fondée, comme je le pense, cela implique qu'il faut peut-être revoir l'analyse sémantique de certains énoncés N1 de N2 comme une interprétation seconde due à la morpho-syntaxe, on peut dire comme une

interprétation par défaut qui se révèle d'ailleurs, dans certains cas, comme inacceptable.

L'ordre de l'analyse s'inverse : il ne s'agit plus d'adapter le déterminant (la forme) à ce que l'on souhaite exprimer (le sens) mais la forme étant donnée par défaut, elle impose une interprétation (oblique par rapport à ce qu'on imaginerait) pour qu'elle s'adapte à cette forme.

Il faut donc s'assurer que la contrainte formelle n'est pas en jeu avant d'élaborer une analyse sémantique. Avons-nous dans ce cas superposition du sens liée à l'absence de déterminant et du sens indéfini ou tiraillement entre ces deux sens ? Ainsi, *une salle d'études* serait à la fois une salle où on organise *des études* et un type de salle différent de *la salle de classe*⁵. *Le paquet de cigarettes* verrait son sens osciller entre un paquet rempli avec *des cigarettes* et un type de paquet différent du *paquet de gâteaux*, du *paquet de journaux*. Cette voie est encore à explorer...

Les implications sur le plan didactique sont doubles : d'une part, on l'a vu, il s'agit d'interrompre une quête désespérée chez certains étudiants étrangers qui cherchent à signifier à tout prix l'indéfinition. D'autre part, une classification des énoncés N1 de N2 en trois catégories devrait faciliter l'opposition de ces expressions avec d'autres, comme N1 du N2, c'est-à-dire avec l'expression du défini devant le deuxième nom. En effet, l'opposition entre *la porte du salon* et *la porte de salon* ne porte pas la même signification que celle qui oppose *l'achat des cigarettes* et *l'achat de cigarettes*, pour donner des exemples. Les choix rhétoriques des locuteurs français ne peuvent s'analyser qu'après avoir établi cette déconstruction, à mon sens. On le voit ce choix de détermination qui pose aussi des difficultés en Français Langue Etrangère ouvre, là encore, tout un champ d'analyse.

REFERENCES

BURIDAN, C. (2000). Grammaire nouvelle de l'ancien français. Paris, SEDES.

ENGLEBERT, A. (1992). Le "petit mot" DE. Etude de sémantique historique. Genève - Paris, Droz.

ENGLEBERT, A. (1996). "L'article partitif : l'évolution des conditions d'emploi." Langue française **109**(Février 1996): 9-28.

GROSS (1967). "Sur une règle de cacophonie." Langages **7**: 105-109.

MOIGNET, G. (1973). Grammaire de l'ancien français. Paris, Klincksieck.

RIEGEL, M., J.-C. PELLAT, et al. (1994). Grammaire méthodique du français. Paris, PUF.

WILMET, M. (1997). Grammaire critique du français. Louvain-La-Neuve, Duculot.

¹ Arnault et Lancelot, C (1660) Grammaire générale et raisonnée, Paris. Cités par Gross : GROSS (1967). "Sur une règle de cacophonie." Langages **7**: 105-109.

² Englebert retrace, dans son article de 1996 publié dans *Langue Française*, l'évolution des déterminants partitifs qui allient la préposition *de* à un quantifiant, en soulignant les limites qui conditionnent leur emploi :

« Au XIII^{ème} siècle, la contrainte sur le nombre –singulier- peut être abandonnée.

A partir du moyen français, devant un nom au pluriel, « l'article partitif » cessera d'être lié à quelque coordination. Dès lors, il ne cesse de revendiquer son autonomie.

Cet emploi (devant un nom pluriel) connaîtra même une extension plus grande que celui devant un nom singulier, la grammaire traditionnelle allant jusqu'à voir en DES non seulement le pluriel sémantique et morphologique de DU, mais aussi (et parfois même *surtout*) le pluriel de UN.

Les noms au pluriel déterminés par « l'article partitif » paraîtront ne plus répondre à aucune contrainte sémantique, notamment, on les retrouvera, dès le moyen français, devant des noms d'humains. »

³ Buridan et Moignet confirment l'absence d'un indéfini pluriel sur le plan étymologique.

⁴ Selon la grammaire de Riegel, « l'absence de déterminant apparaît tantôt en rapport avec une détermination référentielle forte (cas des noms propres, des apostrophes, des compléments de temps et de lieu), tantôt au contraire comme la marque d'actualisation incomplète du nom, le GN ayant alors une valeur attributive et non référentielle (cas des attributs, des appositions, des compléments de nom) ». Il s'agit ici du second cas.

⁵ On peut d'ailleurs penser que le doute auquel le scripteur est souvent en proie quand il s'agit d'orthographier ou non au pluriel le second nom du syntagme est due à l'hésitation de sens devant de telles formes : *une salle d'études* ou *une salle d'étude* ? Nous avons pu remarquer, par exemple, l'alternance de ces deux formes dans le même roman.